

communauté religieuse comme le suffrage universel est souverain dans l'Etat démocratique. Ce serait une méconnaissance de son mandat, ce serait un abus singulier de son autorité, si, au lieu de prêter l'oreille aux aspirations de la collectivité des fidèles, l'Eglise s'avisait « d'interdire aux consciences individuelles de proclamer hautement et ouvertement leurs besoins, si elle bâillonnait la critique, l'empêchait de pousser aux évolutions nécessaires... »¹

Ce serait un abus : mais quoi ! nos modernistes ne s'étonnent pas qu'il se prolonge encore en notre siècle de lumière : ils trouvent même cette prolongation bienfaisante. Ne faut-il pas un frein au progrès comme à tout mobile lancé sur une pente. Sous la seule action des stimulants et des besoins, qui poussent à l'adaptation avec le milieu ambiant, l'évolution, entraînée hors de la ligne traditionnelle, risquerait de rompre avec le germe initial et conduirait à la ruine plutôt qu'au progrès. N'est-ce pas, en partie au moins, pour modérer la marche de l'inévitable évolution que la conscience collective des premières générations chrétiennes créa l'autorité ecclésiastique ? Et, quoique par suite de l'immixtion de notions fausses cette autorité ait passé pour issue directement de Dieu, elle n'en représente pas moins la force conservatrice. Elle la représente en droit et en fait :

1 — « Non ! il n'est pas nécessaire que l'on se courbe en esclave silencieusement devant des potentats qui, en dépit de leurs prétentions, ne sont que les mandataires de l'Eglise et non ses maîtres ». (Loisy, *Quelques lettres*, p. 184). Ailleurs le même Loisy s'exprime ainsi : « Je n'admets ni cette autorité absolue, irresponsable, qui n'exige une soumission aveugle que parce que elle est elle-même aveuglée ; ni ces droits nécessaires, dont je sais pertinemment que les titres sont caducs... Cette obéissance et cette soumission, nulle puissance au monde n'a le droit de les exiger absolument, avec une autorité indiscutable et au nom de Dieu même. La liberté de la science et la notion catholique de l'orthodoxie sont choses aussi incompatibles que le feu et l'eau ».

Sans rejeter aussi radicalement le magistère ecclésiastique, l'Allemand Schell le réduisait à un rôle singulier avec sa fameuse théorie de l'*Eglise qui enseigne* et de l'*Eglise qui étudie*. « Dans la définition des vérités l'Eglise qui apprend (ou étudie) et l'Eglise qui enseigne collaborent de telle sorte que le rôle de celle-ci se borne à sanctionner les opinions communes de celle-là. » Déjà Döllinger avait dit devant le Congrès des savants à Munich (28 sept. 1863) : « De même que chez le peuple hébreu, à côté du sacerdoce régulier, existait le prophétisme ; de même, dans l'Eglise, à côté des autorités ordinaires, il y a une autorité extraordinaire, qui est l'opinion publique : c'est par celle-ci (qu'elle forme) que la science théologique exerce l'influence qui lui revient, et à laquelle, à la longue, rien ne résiste ».